

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-sept juillet deux mil sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 20 juillet 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie

➤ PASCANET Serge est arrivé en cours de séance à 21 heures 10

Pouvoirs : Mme Corinne BASSE à Mme Valérie SOUBEYROUX
M. Michel FOURNIER à Mme Amélia GARCIA

Absents : M. Hugues QUANTIN, DE SOUSA Sandra

Secrétaire de séance : Valérie SOUBEYROUX

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Convention ERDF
- Motion pour le maintien de la cour d'Appel de Riom

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour rajouter ces deux délibérations.

ORDRE DU JOUR :

- Encaissement d'un chèque de la Ligue contre le Cancer
- Encaissement d'un chèque suite à un sinistre
- Destination de la parcelle AI 104 (Epinet)
- Subvention exceptionnelle au CCA
- Ouvertures de crédit
- Questions diverses

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Cette année encore les élèves des TAPS ont obtenu un prix pour leurs projets dans le cadre de la Ligue contre le Cancer.

La ligue nous a remis un chèque de 200 € correspondant au 2ème prix.

Il convient d'encaisser ce chèque.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A SINISTRE

Il convient d'encaisser un chèque de notre assurance GROUPAMA de 643.23 € suite au remplacement d'une vitre de salle des fêtes et de la porte d'entrée de l'espace culturel suite à dégradation volontaire. La facture s'élève à 920.23 € dont il reste à charge de la commune 277 € correspondant à la franchise.

Il convient :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

DESTINATION DE LA PARCELLE AI 104 (Epinet)

Suite à une procédure de bien sans maître la parcelle AI 104 située impasse du château à Epinet est aujourd'hui propriété de la commune.

Les deux riverains sont intéressés par l'achat de cette parcelle de 51m². Toutefois, cette parcelle se trouvant en bout d'impasse et étant traversée par le réseau gaz, le Maire propose qu'elle soit conservée dans le domaine communal afin de permettre entre autre le retournement de véhicules.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCA

Suite à la panne de l'armoire frigorifique de la salle des fêtes, il a été nécessaire de louer un camion frigorifique pour le traditionnel repas du 13 juillet.

Le CCA a avancé la somme de 100 € au titre de la location de ce camion.

Il convient de lui rembourser cette somme.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

OUVERTURES DE CREDIT

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer une chaudière de la cantine car il n'est plus possible de trouver de pièces détachées.

Après étude et devis, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise CHAUME Patrick pour un montant de 3823.32 € TTC soit 3186.10 € HT.

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Chaudière restaurant scolaire	020	3823.32	2135/107	3823.32

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

CONVENTION ERDF

Suite à la réalisation de la fresque sur le transformateur ERDF près de l'école publique et après signature de la convention avec ERDF, cette société s'est engagée à participer à la dépense pour un montant de 700 €.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour acter de cette participation et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Il restera 1061.82 € TTC à la charge de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

MOTION pour le maintien de la Cour d'Appel de Riom.

Consécutivement à la réforme de la carte judiciaire, 16 cours d'appel devraient être supprimées.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal s'oppose à la fermeture de la Cour d'Appel de Riom qui porterait atteinte au maillage territorial du département, faisant de son territoire un désert judiciaire, éloignant la population du double degré de juridiction, privant le territoire d'une institution nécessaire aux acteurs territoriaux et étant contraire au principe de l'accès au droit.

- Arrivé de Serge PASCANET à 21 Heures 10.

QUESTIONS DIVERSES :

- Compteur Lindky : Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas en droit de s'opposer au déploiement du compteur Linsky. Il appartient à chaque abonné de faire valoir ses droits auprès de Enedis en cas de désaccord.
- Abris bus : Suite à la restructuration du réseau Transdôme, le Conseil Départemental a informé la commune du démontage prochain des abris bus à Puy-Chany et rue des Dômes. Il n'a pas été précisé si ces abris bus seraient remplacés.
- Rentrée scolaire : Le recrutement d'une ATSEM est en cours et il sera nécessaire de recruter deux personnes pour les TAPS afin d'assurer le remplacement de deux animatrices en fin de contrat.
Il est nécessaire d'équiper une nouvelle classe jusqu'alors dédiée à l'étude du soir suite à une hausse des effectifs et à un dédoublement de classe.

Dates à retenir :

- 4 septembre 2017 : Don du sang

Fin séance : 21 heures 30 minutes.